

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u> <u>Nature</u>

33, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 6 378 873 / Zone C3-219	Autoriser le remplacement de la clôture de végétation et une plantation d'arbres sur le talus en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une clôture en bois traité d'une hauteur minimale de 1,5 mètre sise au sommet du talus.
1250 à 1400, rue Émile-Bouchard / Lots 6 534 096 et 6 544 096 / Zone H5-1007	Autoriser une marge latérale avec le lot 6 312 039 de 16,14 mètres, soit moins de la moitié de la hauteur des murs adjacents des bâtiments C-1 et C-2 en dérogation à l'article 2.3.4.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une marge latérale minimale de 17,47 mètres, soit la moitié de la hauteur des murs adjacents des bâtiments C-1 et C-2;
	Autoriser une marge avant de 7,26 mètres pour le bâtiment C-1 en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-1007 du Règlement de zonage nº 1275, article 3.2.103.4, qui permet une marge avant maximale de 6 mètres;
	Autoriser une marge avant de 8,57 mètres pour le bâtiment D en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-1007 du Règlement de zonage nº 1275, article 3.2.103.4, qui permet une marge avant maximale de 6 mètres;
	Autoriser une marge avant de 6,31 mètres pour le bâtiment E en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H5-1007 du Règlement de zonage n° 1275, article 3.2.103.4, qui permet une marge avant maximale de 6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2023.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 17º jour du mois de février 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>